

GF

PLAN SIMPLE DE GESTION

DU

BOIS "Les Coupes"

BLISFIE

Surface : 17 ha 85 a 00 ca

Propriété appartenant

à

GF Sauvegarde des Feuillus du Morvan



Durée d'application : 2014 – 2029

Etabli par Monsieur Tristan SUSSE, Expert Forestier

21 route de l'Ormois

21270 - Marandeuil



SOMMAIRE

1 - CARACTERES GENERAUX	3
1.1 - SITUATION	3
1.2 - PROPRIETAIRE.....	3
1.3 - SERVITUDES.....	3
2 - FACTEURS DE PRODUCTION	3
2.1 - RELIEF ET EXPOSITION	3
2.2 - HYDROGRAPHIE	3
2.3 - CLIMAT	3
2.4 - SOL	3
2.4 - TYPOLOGIE DE STATION	4
2.5 - FACTEURS BIOTIQUES	4
2.6 - INFRASTRUCTURE	4
2.7 - PARCELLAIRE FORESTIER	4
3 - PEUPELEMENTS	5
3.1 - TRAITEMENT ANTERIEUR.....	5
3.2 - COMPORTEMENT DES ESSENCES.....	5
3.3 - DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS	6
4 - OBJECTIFS.....	7
5 - DIRECTIVE DE GESTION	7
5.1 - DUREE	7
7 - PROGRAMME DE TRAVAUX.....	7
7.1 - REGENERATION NATURELLE.....	7
7.2 - EQUIPEMENT	7

1 - CARACTERES GENERAUX

1.1 - Situation

Département de la Nièvre.

Commune de Blismes.

La contenance de la propriété est de 17 ha 85 a 00 ca constituée de trois parcelles cadastrales qui se jouxtent à savoir OD 452, 461 et 351.

1.2 - Propriétaire

Propriétaire :	GFSFM
Siège social :	Moratise 71 540 Lucenay l'Eveque
Gérante :	Lucienne HAESE
Co-gérant :	Monsieur Colin

1.3 - Servitudes

Néant.

2 - FACTEURS DE PRODUCTION

2.1 - Relief et exposition

La forêt est située sur un versant Ouest d'une croupe entrecoupée par un vallon déterminant une exposition Sud-Ouest et Nord-Ouest. L'altitude varie de 390 m à l'Ouest à environ 455 m à l'extrême Est, déterminant des pentes modérées en général, mais parfois forte en bas de versant, difficile d'accès pour les engins forestiers.

2.2 - Hydrographie

Seul des eaux de ruissellement sont localisées au Centre du massif au niveau de la dépression, ce qui entraîne une hydromorphie locale du sol.

2.3 - Climat

Il est de type semi-montagnard avec une pluviosité annuelle moyenne de 1500 mm, régulièrement répartie, avec pluies d'orage en été. La température annuelle est voisine de 9,0°. Il ressort un indice de Martonne de 79 traduisant de bonnes conditions pour la végétation forestière.

2.4 - Sol

Le substratum géologique appartient aux arènes granitiques du Morvan et détermine des sols argilo-siliceux peu épais sur les sommets, plus profonds sur les versants et dans les bas de pentes. Ces conditions édaphiques assurent une bonne richesse en éléments minéraux, susceptibles de fournir une production de bois d'œuvre de qualité notamment pour le chêne comme en témoigne des peuplements riverains.

Au niveau des petites zones humides des bas de pente, le sol présente une texture plus tourbeuse où la stabilité des peuplements est moins bonne vis à vis des coups de vent.

2.4 - Typologie de station

La propriété est située dans la région forestière du Morvan et annexes cristallines.

D'après le guide simplifiée du choix des essences dans le Morvan, les unités stationnelles représentées sont les suivantes :

– **Unité 2 : Aulnaie marécageuse** : très localisée dans les parties inférieures humides à l'Est de la propriété. Le sol est engorgé, sensible au tassement. La végétation est dominée par un cortège hygro-acidiphile, aulne, saule, jonc... Cette station est peu étendue.

– **Unité 11 : Hêtraie chênaie acide** : elle occupe l'essentiel de la propriété et se caractérise par un sol de type brun acide. La végétation est composée d'un cortège acide, représenté par la canche, la fougère aigle, le mélampyre des près...

2.5 - Facteurs biotiques

On note l'extension du chevreuil, dont l'influence se fait très sérieusement sentir sur la végétation forestière. Le sanglier n'est que de passage sur la propriété.

L'évolution du cheptel de chevreuil est à surveiller, car cette espèce provoque des dégâts importants sur les jeunes plants et régénération naturelle.

La chasse n'est pas louée.

2.6 - Infrastructure

La propriété n'a pas directement d'accès au réseau public, auquel elle n'est reliée que par un chemin en terrain naturel qui ne permet pas l'accès aux camions, le défruitement implique donc des distances de débardage supérieures à 500 m.

La desserte du massif reste donc insuffisante et il serait souhaitable qu'un projet de route forestière soit mis en œuvre en lien avec des propriétés riveraines.

2.7 - Parcellaire forestier

Aucune division géométrique n'a jusqu'à présent été créée.

La propriété sera conservée en une unité de gestion reposant sur les trois parcelles cadastrales, pour une surface moyenne de 17,8 ha.

2.8 - Enjeux sociaux, économiques et environnementaux

2.8.1 - Commercialisation des bois

Les bois sont vendus généralement sur pied par appel d'offre en vente groupée ou à l'amiable. Le massif est situé dans une région forestière active. L'exploitation est effectuée par une main d'œuvre locale qualifiée.

2.8.2 - Facteurs humains

La propriété contribue au maintien de l'emploi en milieu rural par les travaux sylvicoles réalisés sur la propriété.

La circulation en forêt est interdite. Toutefois, les ramasseurs de champignons se hasardent régulièrement en forêt.

2.8.3 - Facteurs environnementaux

Il n'y a pas de protection particulière telle que zonage Natura 2000, arrêté préfectoral de protection du biotope, sites inscrits, sites classés, réserves, ZICO, ZPS, ENS...

Toutefois, la propriété est inscrite dans une ZNIEFF de type 2.

La propriété est située dans le parc naturel régional du Morvan, qui bénéficie d'une charte forestière de territoire.

3 – PEUPLEMENTS

3.1 - Traitement antérieur

La propriété ne disposait d'aucun document de gestion, la surface initiale étant inférieure à 25 ha. Une bonne partie de la superficie correspondant à des peuplements feuillus adultes ont été parcourus il y a une quinzaine d'année par une éclaircie à blanc hormis les zones de sol frais. Depuis aucune intervention n'a été réalisée dans les feuillus.

3.2 - Comportement des essences

3.2.1 - Chêne

Il trouve ici des conditions de choix pour exprimer une bonne croissance, fournissant des produits nobles en sciage.

Il est actuellement à l'état de jeunes gaules issus de régénération naturelle.

Globalement, la qualité est bonne, le port est assez droit, très peu décroissant avec de fines branches et des nœuds peut marqués pouvant fournir des produits appréciés.

Les critères d'exploitabilité peuvent être fixés à un diamètre de 60 cm pour un âge voisin de 90 ans.

3.2.2 - Hêtre

Le hêtre s'exprime un peu moins bien que le chêne. Toutefois, la qualité reste modeste, correspondant à des usages de second choix.

Dans ces conditions il convient de fixer les critères d'exploitabilité à 60 cm de diamètre, pour un âge de 70 ans.

3.2.3 - Autres Feuillus

Bouleau, frêne et aulne complètent ponctuellement la futaie, mais se développent principalement au bord des zones humides.

3.3 - Description des peuplements

Compte tenu de l'état actuel des peuplements, un classement simple a été défini par classe d'âge.

- Type 1 :	Jeune peuplement feuillu	16,0 ha
- Type 2 :	Aulnaie (frênaie)	1,8 ha

Type 1 - Jeune peuplement feuillu - 16,0 ha

Il s'agit d'un taillis simple en majorité à base de hêtre, parfois chêne avec envahissement du bouleau. La densité en petit bois de hêtre et chêne est faible et hétérogène. La hauteur moyenne ressort à 4 m. Il subsiste parfois quelques vieux bois parsemés. Dans la partie Sud, le peuplement est un peu plus âgé mais il correspond encore à un taillis simple.

Ce peuplement doit rester en attente pendant une quinzaine d'année avec quelques travaux de détournage au profit du hêtre et chêne.

Type 2 - Aulnaie (frênaie) – 1,8 ha

Correspond aux secteurs de bas-fonds, limités en matière de production forestière par un sol hydromorphe et un micro-climat froid.

Les peuplements en place correspondent à un taillis simple et se composent de bois blancs, aulne, bouleau, parfois saule et tremble, à faible intérêt ligneux. Le diamètre dominant est représenté par les classes 20 à 35 cm. En périphérie de ces secteurs, l'hydromorphie est moins marquée et autorise parfois le développement du frêne et de l'érable sycomore, mais dont l'extension reste très limitée.

L'ensemble reste peu stable et les peuplements sont à conduire de manière extensive et opportuniste, en préservant toujours le caractère spécifique de ces lieux humides, sans coupe brutale ou mécanisations dégradantes.

Les espèces spontanées et la station qui les accueille, seront conservées dans un but de valorisation patrimoniale, de conservation de la nature et des paysages.

4 - OBJECTIFS

La propriété a pour vocation la production de bois d'œuvre feuillus, et accessoirement de bois d'industrie.

Compte tenu de la structure actuelle des peuplements et des objectifs du groupement, il n'y aura pas d'opération de transformation. Dans ces conditions, des travaux seront nécessaires pour valoriser progressivement l'existant.

L'aulnaie marécageuse des zones humides sera maintenue en l'état et ne bénéficiera d'aucune intervention.

L'amélioration de la desserte est une préoccupation majeure, qui devra s'insérer dans une réflexion de massif.

5 - DIRECTIVE DE GESTION

5.1 – Durée

Période d'application du plan simple de gestion : 2014 – 2029

Aucune intervention de récolte n'est prévue au cours de la période.

7 - PROGRAMME DE TRAVAUX

7.1 - Régénération naturelle

Elle sera assistée par dégagement manuel par point d'appui. L'opérateur devra détourner toute tige de hêtre, chêne dans un premier temps contre la concurrence principale du bouleau. L'ensemble de la surface du type 1 sera parcourue. On profitera de ce passage en détournement pour relever la position des secteurs bien garnis.

Un second passage sera nécessaire en fin de période afin de confirmer les tiges de place. L'option de plantation d'enrichissement ne sera utilisée au cours de la période.

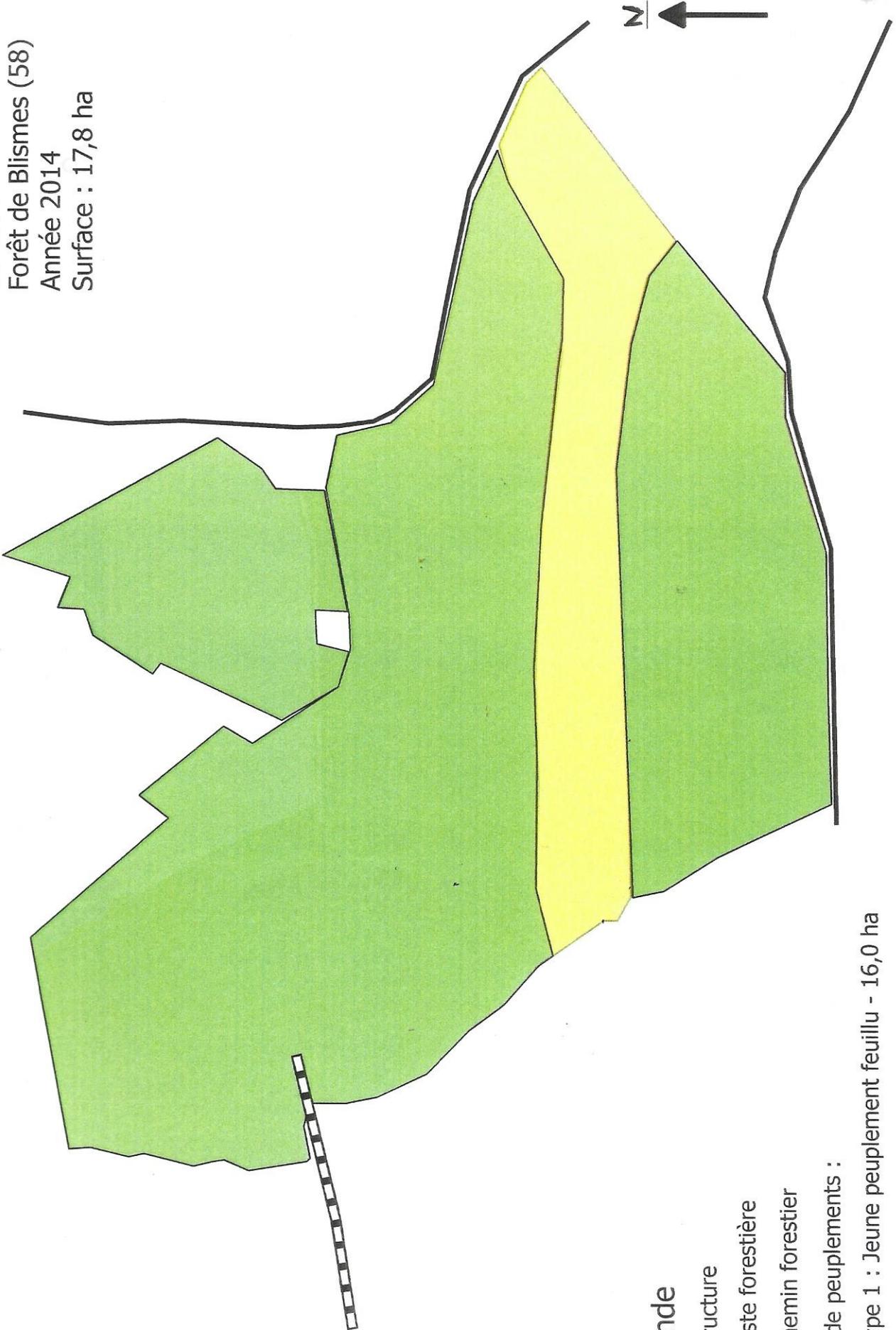
7.2 - Equipement

Un projet collectif serait judicieux afin de mieux défrayer et accéder au massif.

Fait à

La Gérante,

GF SFM
Forêt de Blismes (58)
Année 2014
Surface : 17,8 ha



1:3297

Légende

infrastructure

— piste forestière

- - - chemin forestier

Types de peuplements :

■ Type 1 : Jeune peuplement feuillu - 16,0 ha

■ Type 2 : Aulnaie (frénaie) - 1,8 ha